



# LABEUVRIERE

## Bulletin municipal



Juin 2019

# Contacts utiles

## MAIRIE

82, rue Léonard Michaud

BP 23

62122 LABEUVERIERE

Tél : 03.21.57.32.10

Fax : 03.21.57.04.95

Garderie—cantine scolaire : 03.21.57.39.24

Centre de Loisirs : 03.21.57.77.53

Aide sociale : 03.21.57.74.68

Adjoint : 06.17.61.73.12

## CONTACT INTERNET

*Site internet de la commune*

[www.commune-labeuvriere.fr](http://www.commune-labeuvriere.fr)

*Adresse mail*

[commune-labeuvriere@wanadoo.fr](mailto:commune-labeuvriere@wanadoo.fr)

## HORAIRES

*Du lundi au vendredi*

*de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00*

*Fermé le Samedi*

Durant les mois de juillet-août

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

# SOMMAIRE

<b>Mot du Maire</b>	<b>Pages 3</b>
<b>Vie communale</b>	<b>Pages 4-18</b>
<b>Travaux</b>	<b>Pages 19-21</b>
<b>Bibliothèque</b>	<b>Pages 22-26</b>
<b>Ecoles</b>	<b>Pages 27-28</b>
<b>Cantine scolaire</b>	<b>Page 29</b>
<b>Le Centre de Loisirs</b>	<b>Pages 30</b>
<b>Accueil de Loisirs</b>	<b>Page 31</b>
<b>Conseil Municipal</b>	<b>Pages 32-40</b>
<b>Budget communal</b>	<b>Pages 40-43</b>
<b>Infos</b>	<b>Pages 44-47</b>
<b>Manifestations à venir</b>	<b>Pages 48-54</b>
<b>Etat Civil 2018/2019</b>	<b>Page 55</b>
<b>Calendrier des fêtes</b>	<b>Page 56</b>





## **MOT DU MAIRE**



Commençons ce compte rendu par une bonne nouvelle : le Conseil Municipal a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter les impôts cette année.

C'est pour cette raison que je ne peux accéder à toutes les demandes quelles qu'elles soient car l'argent ne tombe pas du ciel.

De nombreux chantiers ont été réalisés en particulier la remise en état de l'intérieur de l'église par un chantier école subventionné par le Département et encadré par l'Association AVIEE.

L'accotement rue Jules Guesde face à Délifrance donne un tout autre visage à notre entrée de commune et le tapis de la route au droit du chantier a été entièrement refait par les services du Département.

Enfin, nous avons obtenu les accords pour l'accessibilité de la mairie. L'élévateur vertical et la rampe PMR sont maintenant en place.

Vous avez pu vous rendre compte des autres travaux réalisés dans notre belle commune au cours de cette année.

Je remercie les services de la Communauté d'Agglomération, les services de l'Etat et les services administratifs de la commune pour leur implication dans la réalisation des dossiers.

Merci à toutes nos associations qui animent toute l'année notre commune.

Merci aussi aux services techniques grâce à qui peuvent se réaliser toutes ces manifestations.

Concernant la fibre, j'espère de tout cœur que ce projet se réalisera dans les plus brefs délais.

Après avoir bien réfléchi, j'ai décidé de me relancer dans la campagne électorale de Mars 2020 suivi par une grande partie de mon équipe actuelle que je remercie pour leur patience envers mon caractère pas toujours facile.

Pour terminer, je vous souhaite à tous de bonnes vacances en espérant un été ensoleillé et vous rencontrer lors des manifestations du 2<sup>ème</sup> semestre.

Le Maire,

Michel LEROY.





# Rencontre Inter Génération

# Fête de la musique



# La Vie Communale en images

## Remise des Prix aux écoles



## Fin d'année scolaire



# La Vie Communale en images



## Visite de M. DARMANIN à Délifrance



## Animation Structures Gonflables APE





# Festivités de Juillet



# La Vie Communale en images



## Pique-Nique



## Salon de la bière Secours Populaire



# La Vie Communale en images

## Après-Midi Spectacle

### Semaine bleue



## Banquet

### Médaillés du travail



# La Vie Communale en images

## Club de l'Amitié



Journée à Berck



Fete de tous les Saints



Banquet de Pâques



## Cérémonie du 11 novembre



# La Vie Communale en images

## Messe et Concert de Sainte Cécile



## Téléthon



# La Vie Communale en images



## Arbre de Noël de la Commune



## Passage du Père Noël APE



# La Vie Communale en images de janvier à juin 2019



## Cérémonie des Voeux



## Remise du chèque au Téléthon



# La Vie Communale en images



## Repas des Aînés



## Remise de maillots Supporters de l'ESL

U14-U15



# La Vie Communale en images



## Inauguration de l'Eglise



## Souvenirs des Déportés



# La Vie Communale en images

## Chasse à l'oeuf



## Cérémonie du 1er Mai



# La Vie Communale en images

## Cérémonie du 08 mai



## Foire commerciale



# La Vie Communale en images



## Salon Vintage Amicale Laïque



# Les Travaux



## Chantier Ecole rénovation de l'Eglise



# Les Travaux

## Réfection de la rue Jules Guesde



## Travaux d'accessibilité Mairie

### Elévateur pour Personne à Mobilité Réduite



# Les Travaux

## Installation d'une rampe d'accès



# La bibliothèque

*Visite découverte  
Petite section*

*Kamishibai « Le Grand Voyage »*



## **Infos fermeture**

**La bibliothèque sera fermée  
les 06—09 et 13 juillet 2019**

**Fermeture annuelle du 15 juillet au 31 août 2019**



# La bibliothèque

## *Lecture aux tous petits*



## *Atelier Noël*



## *Remise de diplômes—Noël*



# La bibliothèque

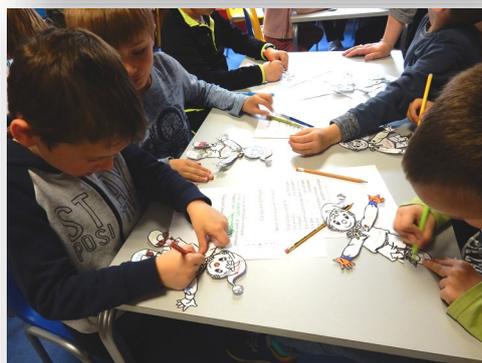
## Soirée cinéma



## Soirée Littéraire



## Animation poésie



# La bibliothèque

## *Fabrication d'un livre escalier*



## *Atelier Reliure japonaise*



# La bibliothèque

## PROJECTION D'UN DOCUMENTAIRE

Dans le cadre de la 20ème édition du film documentaire, une projection du film « Bovines ou la vraie vie des vaches » vous est proposée par la Bibliothèque Municipale en partenariat avec le Conseil Départemental.

Elle sera suivie d'une intervention sur ce thème.

Renseignements et inscriptions à la mairie ou en bibliothèque à la rentrée.

**MARDI 19 NOVEMBRE 2019**

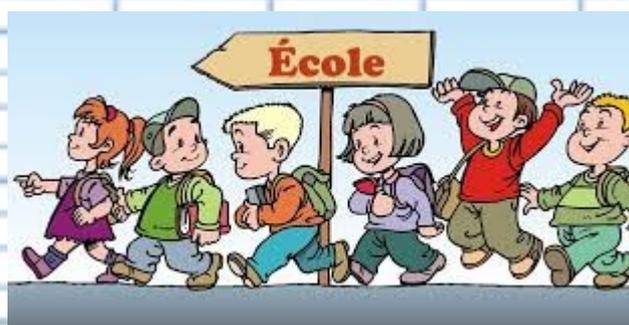
**Salle des Fêtes à 18h30**



# Les Ecoles

*Remise des prix  
concours d'anglais*

*Arrivée du Père Noël  
Ecole Maternelle*



# Les Ecoles

*Trail des lapins  
Course des Lapinoux*

*Classe de mer*



# La cantine scolaire



## Infos rentrée scolaire 2019-2020

### INSCRIPTIONS

Avant toute première fréquentation, les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription (renouvelable tous les ans). Suite à la nouvelle réglementation l'enfant ne sera pas accepté à la cantine sans le retour de la fiche de liaison.

Les inscriptions ont lieu au plus tard la veille avant 11h00, le mardi pour le jeudi, le vendredi pour le lundi auprès de la mairie.

**Les inscriptions pour la rentrée seront prises du 26 au 30 août 2019 (places limitées)**

### TARIF ET PAIEMENT

Le tarif est fixé à 3.50 €

Le paiement s'effectue à la régie de cantine de la mairie ou à réception de la facture (titre de recettes établi par la mairie en fin de mois)

Le non paiement des factures pourra entraîner l'exclusion du restaurant scolaire.

***Tout repas commandé est dû.*** Toute annulation sera faite la veille avant 11h00, le mardi pour le jeudi et le vendredi pour le lundi uniquement auprès des services de la mairie

En cas d'absence pour raison médicale, un certificat du médecin sera à fournir à la mairie.

**Si ces conditions ne sont pas respectées, le repas sera facturé.**

Le menu est distribué à votre enfant après chaque vacances et disponible sur le site internet de la commune.



# Le Centre de Loisirs



Le Centre de loisirs fonctionnera cet été du 08 juillet au 02 août 2019

Il est ouvert aux enfants de 4 à 16 ans avec possibilité de cantine et garderie.

**LIEU** : Centre Socio Culturel « Louis BLONDEL »

**HORAIRES** : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Enfants de Labeuvrière ou scolarisés à Labeuvrière	A LA SEMAINE	A LA SEMAINE
AGE	TARIF REDUIT Quotient familial inférieur ou égal à 617	TARIF PLEIN
De 4 à 10 ans	30 € 00	32 € 00
De 11 à 16 ans	36 € 00	38 € 00
Enfants extérieurs à la commune		
De 4 à 10 ans		150 € 00
De 11 à 16 ans		180 € 00
ACCUEIL ECHELONNE	De 8h00 à 09h00 et de 17h00 à 18h00 Prix de l'heure : 1€60 (par carte de 10 h)	Même horaire Prix de l'heure : 1€70 (par carte de 10 h)
CANTINE	De 12h00 à 13h30 Prix du repas : 3 € 50 (uniquement à la semaine)	

**Dossiers disponibles en Mairie ou sur le site internet de la commune**

**Sous réserve des places disponibles**

# L'Accueil de Loisirs



Un service de garderie périscolaire accueille vos enfants :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00

**Prix pour 10 heures : 17 €**

**16 € si le quotient familial de la CAF est inférieur à 617 €**

Prévenir les services de la mairie de la fréquentation de votre enfant ou si celui-ci doit être repris à l'école, avant 16h00.

Les heures achetées peuvent être déduites de vos impôts concernant les enfants de moins de 6 ans, en présentant les reçus donnés lors de votre achat.



# Conseil Municipal

## Séance du 21 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le quatorze janvier deux mil dix-neuf se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel LEROY, Maire.

Etaient présents : MM. LEROY, Mme SERGEANT, MM DUMOULIN, Mme SANSEN  
MM PENEL, BERTIER, Mmes COUVILLERS, CANDAT  
MM DARQUE, Mme TOURNEL, MM LEFAIT, Mme BEAUCE,  
MM CATY, MM GRUSON, Mme GUYOT

Absents excusés : Mme DELELIS, MM ERSENT, Mmes LOURME et QUELQUEJEU ayant donné procuration

Absent : -

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur CATY Jean Paul ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

### **DCM 2019/01 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane par la délibération 2017/CC021 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2017 conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipulant notamment que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Son rôle est d'évaluer le montant des transferts de charges entre les communes et la communauté suite au transfert d'un équipement ou d'une compétence.

La CLECT réunie le 30 novembre 2018 a évalué le montant des charges relatives aux compétences et équipements transférés à l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et de l'équipement aquatique de Lillers transféré à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Ses conclusions sont reprises dans le rapport ci-joint.

Ce dernier doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir à la majorité qualifiée. La majorité qualifiée est réputée acquise lorsque les 2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou lorsque 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population se sont prononcés favorablement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'approuver l'évaluation du transfert de charges présentée dans le rapport de la CLECT du 30 novembre 2018.

# Conseil Municipal

## **DCM 2019/02 : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane - Attribution de compensation définitive 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 allouée par la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Suite aux transferts de compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération intervenus au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, dans son rapport du 06 février 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les montants nets des charges liées à ces transferts.

Après transmission aux communes membres intéressées, ce rapport a été approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux (98% des communes représentant 99,5% de la population communautaire).

Dans le même temps, le conseil communautaire, par délibération n°2018/CC240 du 12 décembre 2018, a pris acte de la transmission dudit rapport par le Président de la CLECT.

Les conditions étant réunies pour procéder à la fixation des montants définitifs des attributions de compensation 2018, le conseil communautaire les a arrêtés par délibération n° 2018/CC241 du 12 décembre 2018.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient désormais au conseil municipal de chacune des communes intéressées de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 résultant des compétences transférées par la commune en 2018. Les compétences concernées et les montants correspondants sont repris dans l'annexe jointe à la délibération susvisée ainsi que la fiche de calcul de l'attribution de compensation établie pour chaque commune de l'agglomération.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du Conseil Municipal d'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2018 repris dans la fiche de calcul ci-annexée.

## **DCM 2019/03 : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane – Modification statutaire pour la compétence facultative « gestion des eaux pluviales urbaines »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane exerce l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont disposaient précédemment les établissements publics fusionnés.

Par délibération du 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, la compétence optionnelle « Assainissement ».

L'article 3 de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à « la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes » vient modifier l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences des communautés d'agglomération.

En effet, la gestion des eaux pluviales urbaines devient une compétence distincte de la compétence « assainissement » et deviendra une compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La compétence « Assainissement » se comprend donc désormais comme désignant le seul assainissement des eaux usées et a pour libellé « Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT ».

Afin de pouvoir continuer à exercer, dans les mêmes conditions qu'actuellement, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » jusqu'au 31 décembre 2019, une circulaire de Mr le Préfet du Pas de Calais du 20 septembre dernier, invite donc les communautés d'agglomération concernées, à modifier leurs statuts pour la faire apparaître expressément, au titre des compétences facultatives.

Par délibération du 14 novembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative « gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT ».

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour la modification statutaire des compétences de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

# Conseil Municipal

## **DCM 2019/04 : Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – Création de maisons de services publics – Aménagement de logements existants en bibliothèque médiathèque**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de deux logements existants en bibliothèque médiathèque sous la forme d'un chantier école et de réinsertion encadré par l'Association AVIEE pour un montant de travaux estimé à 184.783,37 € HT correspondant au devis suivant :

Gros Œuvre et fournitures	Ets GUILBERT	48.745 € 97 HT
Toiture et charpente	Ets MAUCONDUIT	29.560 € 00 HT
Peintures et sols	Ets UNIKALO	14.800 € 40 HT
Menuiseries extérieures	Ets ISOCLARTE	10.370 € 80 HT
Electricité Plomberie	Ets DEC ELEC	32.353 € 00 HT
Aménagement extérieur	Ets SATN	15.173 € 20 HT
Location de bennes	Ets VMETS	780 € 00 HT
Participation AVIEE		33.000 € 00 HT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2019	25%	46.195 € 84
Farda 2019	35%	64.674 € 17
Fonds de concours Communauté d'Agglomération	10%	18.478 € 34
Fonds propres Commune	30%	55.435 € 02

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre du FARDA 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2019	25%	46.195 € 84
Farda 2019	35%	64.674 € 17
Fonds de concours Communauté d'Agglomération	10%	18.478 € 34
Fonds propres Commune	30%	55.435 € 00

## **DCM 2019/06 : Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – Eclairage Public visant à réaliser des économies d'énergie**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage public en passage en LED dans le rue Pasteur – Paul Vaillant Couturier pour un montant de travaux estimé à 26.450 € 41 € HT correspondant au devis suivant :

SPIE	remplacement de 28 lanternes	26.450 € 41 HT
------	------------------------------	----------------

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour d'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2019	25%	6.612 € 60
Subvention FDE 62	-	11.200 € 00
Fonds Propre Commune	-	8.637 € 81

# Conseil Municipal

## **DCM 2019/07 : Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – Travaux d’assainissement des eaux pluviales et création de trottoirs – rue Roger Salengro**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d’assainissement des eaux pluviales et créations de trottoirs dans la rue Roger Salengro pour un montant de travaux estimé à 62.223,10€ HT correspondant au devis suivant :

DUCROCQ TP 62.223 € 10 HT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l’accepte à 19 voix pour d’adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l’aide de l’Etat au titre de la DETR 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2019	20 %	12.444 € 62
Subvention FARDA 2019	40 % plafond de subvention	15.000 € 00
Fonds Propre Commune	40 %	34.778 € 48

## **DCM 2019/08 : Demande de subvention au titre du FARDA 2019 – Travaux d’assainissement des eaux pluviales et création de trottoirs – rue Roger Salengro**

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d’assainissement des eaux pluviales et créations de trottoirs dans la rue Roger Salengro pour un montant de travaux estimé à 62.223,10€ HT correspondant au devis suivant :

DUCROCQ TP 62.223 € 10 HT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal qui l’accepte à 19 voix pour d’adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l’aide du Département au titre du FARDA 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2019	20 %	12.444 € 62
Subvention FARDA 2019	40 % plafond de subvention	15.000 € 00
Fonds Propre Commune	40 %	34.778 € 48

Mme TOURNEL demande de quel côté les trottoirs vont être fait.

Mr le Maire précise que ce sera à gauche en montant. Pour le côté droit, il y a encore des terrains à construire.

Mme GUYOT demande si on envisage de refaire les trottoirs rue Roger Salengro qui sont en mauvais état.

Monsieur le Maire précise aussi que les trottoirs sont inexistantes à partir de chez Mme COUVILLERS mais que le budget ne permet pas de tout faire.

Mme SERGEANT demande si l’on peut demander un devis pour information pour la confection du reste des trottoirs.

# Conseil Municipal

## **DCM 2019/09 : Travaux aménagement rue Jules Guesde – Acceptation de la participation départementale**

Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués rue Jules Guesde pour un montant de 72.682 € 50 HT et pour lesquelles une participation de 20.000 € 00 a été accordée par le Département dans le cadre de la maintenance des routes départementales en milieu urbain.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de prendre en charge la participation du Département de 20.000 € 00.

Mme GUYOT précise qu'à l'origine les travaux étaient prévus pour un trottoir uniquement et non pas pour des parkings et que la décision en Conseil Municipal avait pris dans ce sens.

Mr le Maire précise que les parkings ont été faits pour faciliter le stationnement des riverains et sécuriser la route vu l'affluence des camions à Délifrance. Le terrain appartient toujours à la SNCF et est actuellement loué par Délifrance.

Mme GUYOT rappelle qu'un projet de parking était prévu sur le terrain SNCF.

Mme GUYOT ne conteste pas les travaux mais uniquement le fait que les membres du Conseil Municipal n'avaient pas donné leur avis sur ces parkings.

Mr le Maire rappelle qu'à chaque fois, il y a des décisions urgentes à prendre et que dans le but de sécuriser la rue, il y avait nécessité de faire ces aménagements.

Mr BERTIER précise que des travaux supplémentaires de trottoirs (côté gauche) ont été faits dans le but que le Département puisse refaire la bande de roulement complète et non une demie chaussée.

## **DCM 2019/10 : Demande d'aide du Conseil Départemental pour extension du fonds de livres de la Bibliothèque – Année 2019**

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'obtention d'une subvention du Conseil Départemental pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque, et propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de solliciter une subvention au titre de l'année 2019, au taux maximum en vigueur.

## **DCM 2019/11 : Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque**

Dans le cadre du partenariat avec la Bibliothèque Départementale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour pouvoir accéder aux services de la Médiathèque Départementale du Pas de Calais.

# Conseil Municipal

## Séance du 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le dix-huit mars deux mil dix-neuf se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel LEROY, Maire.

Etaient présents : MM. LEROY, Mme SERGEANT, MM DUMOULIN, Mme SANSEN

MM PENEL, BERTIER, Mmes DELELIS, COUVILLERS, CANDAT

MM DARQUE, Mme TOURNEL, MM LEFAIT, MM CATY

Mme LOURME, MM GRUSON, Mme GUYOT, Mme QUELQUEJEU

Absents excusés : MM ERSENT, Mme BEAUCE ayant donné procuration

Absent : -

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame LOURME Annick ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

Mr le Maire propose de commencer la réunion par le courrier de Mme GUYOT concernant quelques questions :

### Augmentation de la bourse communale 2018/2019 de 20€00

Mme GUYOT explique que les habitants de la commune ayant des enfants scolarisés ont besoin de cette bourse.

Mme COUVILLERS estime que 20€00 c'est beaucoup

Mme GUYOT explique que cela fait plusieurs années qu'elle réclame une augmentation

Mr le Maire rappelle que les impôts et les différentes prestations n'ont pas augmenté et demande de laisser la bourse à 65€00.

Vote :	- 4 pour l'augmentation	Mmes GUYOT-CANDAT-DELELIS-BEAUCE
	- 3 abstentions	Mrs GRUSON-CATY-LEFAIT
	- 12 contre l'augmentation	Mmes SERGEANT- SANSEN-COUVILLERS TOURNEL-QUELQUEJEU-LOURME Mrs LEROY-DUMOULIN-PENEL-BERTIER DARQUE-ERSENT

### Caméra derrière la cuisine vers les containers

Mme GUYOT explique qu'il y a possibilité d'installer une caméra puisque les habitations seront cachées par un carré noir. Elle estime que les dépôts au niveau des containers sont de plus en plus fréquents.

Mr le Maire estime qu'il n'y a pas beaucoup de dépôts sauvages et que si l'on met une caméra, il faut en mettre une au cimetière, dans la rue de Béthune, etc...

Mr le Maire est contre et il veut respecter l'anonymat des personnes.

Mr CATY propose d'installer un défibrillateur extérieur avec une caméra dessus pour la surveillance.

Mme GUYOT est surprise que le kiosque de la salle des fêtes a été remis en peinture sans qu'elle soit au courant.

Mr le Maire rappelle que la peinture de la salle des fêtes faisait partie du projet de chantier école et que celui-ci a été exposé au cours d'une réunion de conseil municipal.

La décision est prise de demander un devis pour la caméra.



# Conseil Municipal

## DCM 2019/14 : Reprise du bail emphytéotique au CAL 62 – 76, rue de l’Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’un bail emphytéotique a été consenti par la Commune au Centre d’Amélioration du Logement du Pas de Calais « CAL 62 » en date du 12 décembre 2006 sur un logement situé au 76, rue de l’Eglise pour une durée de vingt-six (26) années.

Ce bail emphytéotique avait été consenti en vue de la rénovation du logement par le CAL 62 en contrepartie de l’encaissement des loyers durant la période du bail.

Considérant la situation financière du CAL 62, considérant que la Commune, par obligation légale, avait accordé sa garantie pour l’amélioration du dit logement (emprunt à la Caisse d’Epargne Nord France), il a été proposé à la Commune de résilier ce bail emphytéotique moyennant le paiement d’une somme équivalente au coût des capitaux restant dus et de l’indemnité de remboursement anticipé au moment de la rupture, soit la somme de 41.897 € 00 pour le logement sis 76, rue de l’Eglise.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l’accepte à 19 voix pour :

D’accéder à la demande du CAL 62 de rompre le bail emphytéotique qui le lie à la Commune de Labeuvrière,

D’accepter cette rupture moyennant le versement au CAL 62 d’une somme équivalente au coût des capitaux restants dus et de l’indemnité de remboursement anticipé, soit 41.897 € 00 correspondant au capital restant du 1<sup>er</sup> mars 2019 soit 40.676 € 70 + 3% d’indemnité de remboursement anticipé soit 1.220 € 30.

De l’autoriser à signer tout document relatif à cette résiliation de bail emphytéotique.

## DCM 2019/15 : Convention avec la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour le séjour scientifique et de pleine nature 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil qui l’accepte à 19 voix pour de passer une convention avec ARTOIS COMM pour le séjour scientifique et de pleine nature, qui est prévu en juillet 2019 à la ferme de Bajus, pour un groupe du Centre de Loisirs, concernant les activités suivantes : animations scientifiques, animations nature, simulateur de vol, cani-rando, micro-fusée et équitation pour environ 20 enfants pour un tarif de 40€00 par personne.

## DCM 2019/16 : Compte Administratif et Compte de Gestion 2018

Mme SERGEANT Emmanuelle demande au Conseil Municipal qui l’accepte à 19 voix pour d’approuver le Compte Administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire.

Résultat de clôture	Excédent de fonctionnement	<b>353.939 € 23</b>
	Déficit d’Investissement	<b>133.333 € 51</b>
	Excédent global	<b>220.605 € 72</b>

Constate le résultat du Compte de Gestion du Receveur en tous points identique au Compte Administratif, et décide d’affecter comme suit l’excédent de fonctionnement 2018 :

Affectation au compte 1068 (recette d’investissement)	<b>188.333 € 51</b>
Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	<b>165.605 € 72</b>

## DCM 2019/17 : Vote du taux des Impôts Locaux 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l’accepte à 19 voix pour de fixer le taux d’imposition applicable à chacune des taxes directes locales pour 2019 :

Taxe d’habitation	9.99 %
Taxe foncière (bâti)	16.50 %
Taxe foncière (non bâti)	63.26 %

# Conseil Municipal

## DCM 2019/18 : Budget 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour le budget 2019 de la commune qui s'équilibre à

Section de fonctionnement	<b>1.648.076 € 85</b>
Section d'investissement	<b>526.450 € 11</b>
Soit un total de	<b>2.174.526 € 96</b>

Mme GUYOT demande la possibilité d'une mobilisation contre la fermeture du cabinet médical.

La décision est prise de prendre une délibération qui sera transmise à Filiéris

## DCM 2019/19 : Motion pour la réouverture du cabinet médical de Labeuvrière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 12 février 2019, la Société FILIERIS nous informait de la résiliation de la convention de location du cabinet médical de Labeuvrière pour cessation d'activité.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de demander le rétablissement de ce cabinet médical pour des raisons de proximité pour les personnes âgées. En effet, les consultations se font maintenant à Auchel et cet éloignement ne facilite pas le déplacement des patients.

De plus, la décision est prise qu'en cas de nouvelle occupation par un médecin, le local sera mis à disposition à titre gratuit.



# Budget Prévisionnel 2019

## Rappel de l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la commune.

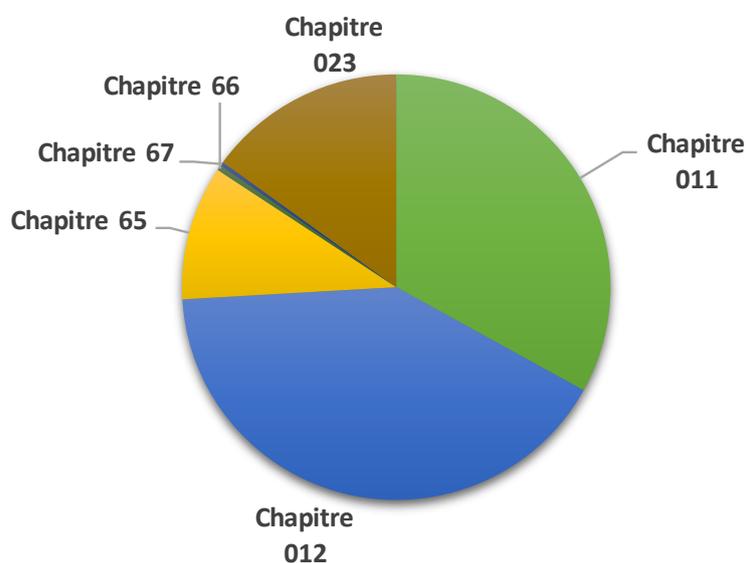
Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses et en parfait équilibre.

Le budget de la commune est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (chiffre INSEE), notre commune compte 1679 habitants.

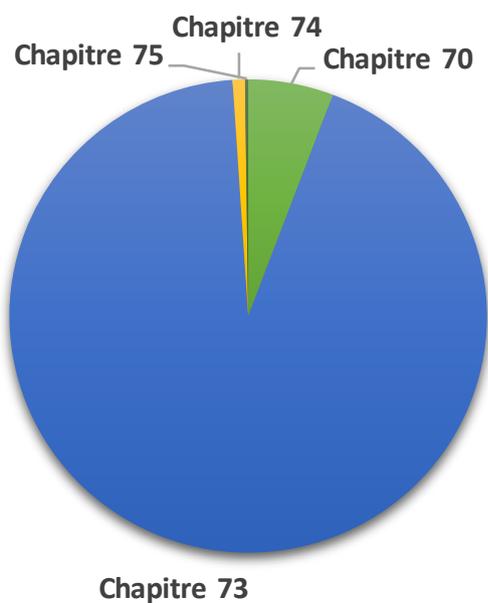
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011	Dépenses à caractère général	<b>526.734 € 14</b>	
<p>Ce chapitre rassemble toutes les dépenses de fonctionnement de la commune telles que : électricité, gaz, carburant, produits d'entretien, fournitures scolaires et administratives, affranchissement, fournitures de voirie</p> <p>Entretien des voiries et bâtiments - Fêtes et cérémonies Entretien du matériel roulant - Assurances etc...</p> <p>Dans l'article Entretien de Bâtiments sont prévus les travaux de remise en état des peintures de l'intérieur de l'église ainsi que les murs extérieurs de la salle des fêtes, travaux effectués sous forme de chantier école et de réinsertion.</p>			
Chapitre 012	Dépenses de personnel	<b>653.750 € 00</b>	
Dont Personnel Titulaire et Stagiaire		410.000 € 00	
Personnel non Titulaire		25.000 € 00	
Contractuels et autres		17.000 € 00	
Cotisations Salariales et Patronales		201.750 € 00	
Répartition du personnel communal :			
Service Administratif	4	Service Technique	5
Service Entretien	4	Service Animation	2
ATSEM	2		
Chapitre 65	Charges de gestion courante	<b>162.700 € 00</b>	
Indemnités des Elus (Mr le Maire et 5 Adjoints)		60.000 € 00	
Cotisations Retraite des Elus		2.500 € 00	
Cotisations SIBLA et SIVOM		45.000 € 00	
Subvention de fonctionnement du CCAS		8.500 € 00	
Subvention de fonctionnement aux associations communales		45.000 € 00	
Divers		1.700 € 00	
Chapitre 66	Charges Financières	<b>6.155 € 11</b>	
Intérêts sur l'emprunt (se termine le 31/01/2021)			
Chapitre 67	Charges Exceptionnelles	<b>5.100 € 00</b>	
Bourses Communales 2017/2018			
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	<b>239.000 € 00</b>	



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES de FONCTIONNEMENT		
Chapitre 70	Produits de Services	<b>81.700 € 00</b>
Redevance Cantine Scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaire, Accueil de Loisirs Vacances, Redevance Funéraire, Achat de concession cimetièrre, etc...		
Chapitre 73	Impôts et Taxes	<b>1.318.425 € 00</b>
Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti		605.903 € 00
Rappel des taux communaux 2019 : TH 9.99% TFB 16.50% TFNB 63.26%		
Attribution de compensation Communauté d'Agglomération		650.522 € 00
Divers taxes (taxe sur les pylônes, sur l'électricité, etc...)		62.000 € 00
Chapitre 74	Dotation forfaitaire de l'Etat	<b>11.801 € 00</b>
Pour information : Evolution de la dotation sur 6 ans		
2013	136.328 € 00	2016 65.465 € 00 - 92% en 6 ans
2014	125.176 € 00	2017 38.227 € 00
2015	95.034 € 00	2018 25.128 € 00
Chapitre 75	Produits de gestion courante	<b>3.020 € 00</b>
Location Salle des Fêtes et Fermages		



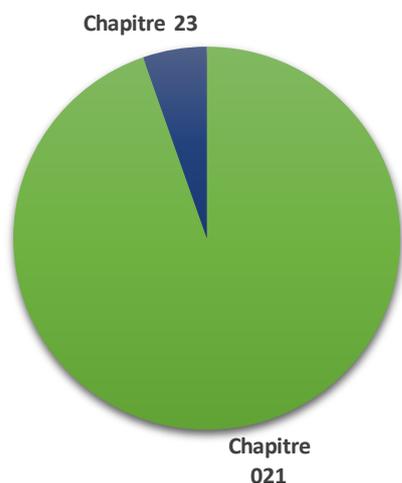
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	<b>243.000 € 00</b>
Etat des travaux programmés pour 2018 :		
	Mairie Accessibilité Etage	45.000 € 00
	Salle des Fêtes – mise aux normes WC PMR	8.000 € 00
	Rue Pasteur – PV Couturier – EP leds	32.000 € 00
	Travaux de voirie – Rue Salengro	80.000 € 00
	Rue de l'Eglise	25.000 € 00
	Confection columbarium cimetière	8.000 € 00
	Travaux de réhabilitation logements	25.000 € 00
	Divers investissements et achats matériels	20.000 € 00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	<b>13.700 € 00</b>
Reprise de concessions abandonnées au cimetière (programme sur 3 ans)		

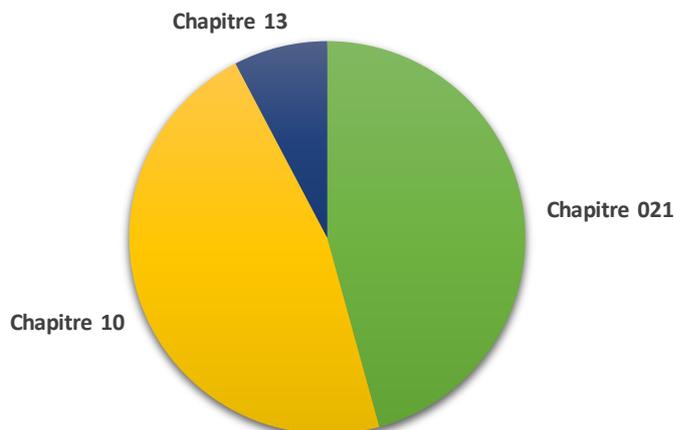
## RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	<b>239.000 € 00</b>
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financement des travaux.		
Chapitre 10	Immobilisations corporelles	<b>243.333 € 51</b>
	Fonds de Compensation de la TVA (sur travaux d'investissement 2015)	55.000 €
	00	
	Excédent de fonctionnement capitalisé	188.333 €
	51	
Chapitre 13	Subventions	<b>40.000 € 00</b>
Subvention sur travaux Etat, Département, FDE		

### DEPENSES



### RECETTES



# INFOS PRATIQUES

## MISSION LOCALE

Prochaine permanence de Mme FERREZ

03.21.57.27.89

**LUNDI 25 juillet 2019**

de 10h30 à 12h00

## ASSISTANTE SOCIALE

Permanence tous les jeudis de 09h00 à 12h00

en mairie de Lapugnoy

Uniquement sur rendez-vous au

03.21.01.62.62

## PERMANENCE CAF

**127 rue Gaston Defferre**

**62400 BETHUNE**

Des ordinateurs en libre accès sont disponibles pour vos démarches

Il est possible de rencontrer un conseiller CAF sur rendez-vous (à demander en ligne)

## HORAIRES D'ETE

### **Parc de jeux**

Ouvert de 10h00 à 19h00

les mercredis et week-end

Ouvert tous les jours pendant les vacances

### **City Park**

Ouvert de 16h30 à 19h30—les lundis mardis  
jeudis et vendredi

De 10h00 à 19h30 le mercredi et le week-end

Le city park restera fermé en cas de mauvais temps

### **Cimetière**

Ouvert tous les jours de 07h30 à 19h30

## BOURSE COMMUNALE



Les élèves au collège, lycée, en études supérieures, en établissement privés ou publics, peuvent bénéficier de cette bourse versée par la Municipalité. Aucune condition de ressources est à remplir pour l'obtenir.

Pour cela, il vous suffit de rapporter en mairie les documents suivants :

- un certificat de scolarité
- un relevé d'identité bancaire ou postal

Cette bourse est versée en fin d'année scolaire. Exemple : la bourse 2018/2019 sera versée en juillet 2019.

Elle n'est pas attribuée aux élèves fréquentant le collège de Marles Les Mines car une subvention annuelle est versée directement au collège aux bénéficiaires des élèves de la commune.



## LISTE ELECTORALE

Nous vous informons que dorénavant les listes électorales sont gérées par les services de l'INSEE (Répertoire Electoral Unique) par l'intermédiaire des mairies. Vous êtes identifiés par un numéro national et communal. Les inscriptions et modifications se font tout au long de l'année. (plus de date butoir au 31/12). Vous pouvez vous inscrire en mairie munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et la demande écrite) ou sur internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans sont inscrits d'office.



# Quelques règles de savoir-vivre...

## Les nuisances sonores

Cris d'animaux, aboiement de chien, claquement de portes, travaux de bricolage ou jardinage, la liste de ce que l'on appelle les bruits de comportement et des situations génératrices de nuisances sonores est longue et loin d'être exhaustive !



En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Tous les bruits de voisinage constituent une infraction de jour comme de nuit, dès lors qu'ils sont de nature anormale, bruyante et gênante.

## L'écobuage

Il est interdit de brûler des déchets verts, ordures ménagères, pneumatiques et huiles de vidange à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel.



C'est une source de pollution nuisible à la santé, désagréable et qui peut causer des troubles de voisinage.

Les déchets verts sont ramassés par les services de collecte de la Communauté de Communes, **tous les jeudis après-midi à partir de 13h30 du 04 avril au 28 novembre (même les jours fériés).**

## L'échardonnage



La destruction des chardons dans le Pas-de-Calais est traitée par un arrêté préfectoral du 11 juin 2001. La destruction des chardons des champs est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou à défaut, à son propriétaire ou usufruitier. Chaque année, la destruction des chardons sera effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée avant la floraison. Les solutions mécaniques ne sont autorisées qu'à partir du 1er juillet.

## L'Élagage en bordure des voies publiques

Votre haie ou vos arbres dépassent sur la rue, vous devez les élaguer de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des camions de ramassage des déchets, la circulation routière et la visibilité des panneaux de signalisation.



# Quelques règles de savoir-vivre...



## Divagation et déjections canines

Constat : Les rues et espaces publics de loisirs de la commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, est aggravée par la présence de chiens errants. Au-delà de la propreté du village, il est question de sécurité publique. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que Labeuvrière conserve son cadre de vie agréable et conviviale



## Vitesse excessive



Prévention, panneaux, aménagements... Les moyens déployés pour lutter contre la vitesse excessive dans la commune et l'appel au civisme, sont multiples mais encore insuffisants... Les habitants et les élus continuent à déplorer un problème d'excès de vitesse des automobilistes toutes catégories confondues dans les rues du village et aux abords des écoles.

Veuillez respecter les limitations de vitesse pour le bien de tous !

# Infos diverses



Les sapeurs-pompiers communautaires des Unités Territoriales (casernes) interviennent pour toutes les missions « non urgentes ».

- ⇒ Fuite d'eau
- ⇒ Epuisement/assèchement de cave
- ⇒ Destruction de nids de guêpes/frelons ou autres insectes nuisibles
- ⇒ Protection contre les essaims d'abeilles
- ⇒ Capture, protection et sauvetage d'animaux domestiques (non dangereux)
- ⇒ Chute d'arbre sur la voie publique

## Plan d'Action contre le FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique a été introduit accidentellement en France en 2004. Le Département du Pas-de-Calais est dorénavant touché par sa prolifération.

En septembre 2018, une procédure d'urgence a été mise en place. En 2019, un plan d'action a été élaboré.

### Comment reconnaître un Frelon asiatique et son nid ?

Taille 3 cm, tête noire et visage orange, thorax noir, abdomen noir avec une large bande orangées, ailes fumées, extrémités des pattes jaunes.



### La dangerosité du frelon pour l'homme

En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que le frelon asiatique n'est pas agressif et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 m de distance sans risque. Les rares personnes piquées l'ont été en tentant de détruire un nid ou en touchant une ouvrière par inadvertance. La piqûre, si elle est douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille mais les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères doivent rester prudentes.

### Le piégeage est-il efficace ?

Comme à chaque printemps, de nombreux appels au piégeage des fondatrices du frelon asiatique sont fortement diffusés par voie de presse et autres réseaux. Le piégeage est déconseillé en dehors d'un cadre scientifique.

### Que faire si vous découvrez un nid de frelons asiatiques

Prévenir les services de la mairie. La mairie contactera le référent local du secteur. Celui-ci sera chargé de confirmer ou non l'identification de l'insecte. En cas de confirmation d'un nid, le référent transmettra à l'usager, qui souhaite faire procéder à la destruction du nid, une liste d'entreprises professionnelles habilitées pour une éventuelle destruction du nid qui restera néanmoins à charge.



# A vos agendas DUCASSE

## Du 05 au 09 juillet 2019

**VENDREDI**  
**05 JUILLET**

**Café DELANNOY**

### CONCOURS de MANILLE

*Nombreux lots à gagner*

*A partir de 18h00*



**SAMEDI**  
**06 JUILLET**

**Café DELANNOY**

### Soirée Moules Frites

*A partir de 19h00*

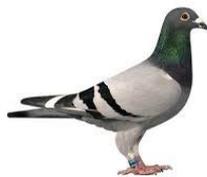


*Ambiance assurée—sur réservation au 03.21.56.68.91*

**Egalement les Lundi 08 et mardi 09 juillet 2019**

**DIMANCHE**  
**07 JUILLET**

### Concours de Pigeons



**Organisé par l'Hirondelle**

**Sur CLERMONT** (Vieux—1 an—jeunes 2019) - Enlogement le samedi 06 de 14h00 à 16h00

**Sur TOURS** (Vieux—1 an) - mise en loge le vendredi 05 de 19h00 à 20h00

**Sur BLOIS** (jeunes 2019) - mise en loge le vendredi 05 de 19h00 à 20h00

**Les mises en loge ont lieu au Café DELANNOY—rue Jules Guesde**

# A vos agendas



## Concours de Pétanque

**Organisé par  
l'Etoile Sportive Labeuvrière**

Inscription à partir de 9h00

**place Jean Jaurès—face au kiosque**



## CONCERT

**Proposé par L'Harmonie Municipale**

**À partir de 16h00 au kiosque**

**DIMANCHE  
07 JUILLET**

**Entrée gratuite**

**A partir de 17h00**



**Scène ouverte aux artistes amateurs**

**Avec l'Amicale des Médailleurs du Travail**

**Buvette et restauration assurées**

# A vos agendas

## FÊTE NATIONALE

**Samedi 13 JUILLET 2019**

### Café DELANNOY **Soirée Barbecue**

**A partir de 19h00**

*Sur réservation au 03.21.56.68.91 avant le 10 juillet*



*Repas adulte : 12€00—côte de porc/accompagnement + dessert*

*Repas enfant : 7€00—saucisse/accompagnement + dessert*

**A partir de 22h00**



## Retraite aux Flambeaux

*Réservée aux enfants de la commune jusqu'à 10 ans*

*Départ—Petite salle des fêtes*

**A partir de 23h00**

## FEU D'ARTIFICE

**PLACE VERTE**



## SOIREE DANSANTE

**A partir de 20h30**

**Organisée par l'E.S. Labeuvrière**

*Entrée gratuite*

# A vos agendas

**Dimanche 14 JUILLET 2019**

**Dès 06h00 REVEIL EN FANFARE**



*Organisé par l'Harmonie Municipale*

**A partir de 16h00 Promenades en poneys**

*Organisées par le Poneys Club « Les Tilleuls »*



**Jeux divers**

*Organisés par la Municipalité*

**Jeux Anciens en Bois**

**Face au Centre Socio Culturel « Louis BLONDEL »**

**LACHER DE PIGEONS**

**ASSOCIATION  
L'HIRONDELLE**

*vers 16h00*  
**PLACE VERTE**





# Marché aux Puces

*Organisé par l'Amicale Laïque*

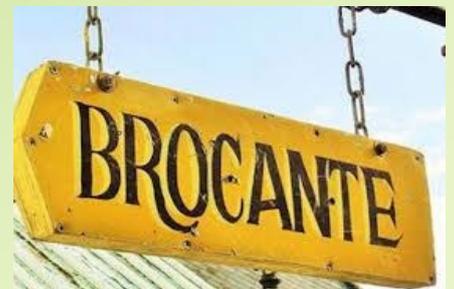
## Dimanche 04 août 2019

De 08h00 à 15h00

***Rue du 11 novembre***

***Renseignements et inscriptions***

***Au 06.86.06.10.50***



# CONCOURS DE PETANQUE

*Organisé par l'Amicale Laïque*

## Samedi 07 Septembre 2019

***PLACE FACE AU KIOSQUE***

***Inscription à partir de 13h30***

***Début : 14h30***

***10 € par doublette***

***Ouvert à tous***

***Contact : 06.86.06.10.50***

**Dimanche 08 septembre 2019**

**à partir de 12h00**

# **PIQUE NIQUE GEANT**

**Organisé par la Municipalité**

**Venez nombreux avec votre repas, nous rejoindre à l'Ecole Élémentaire Jean VINCENT**

**Pour profiter pleinement d'une journée de convivialité**

**N'hésitez pas à ramener vos jeux de pétanque, cartes, ballons ...**

**L'apéritif sera offert aux participants**

**Inscription en mairie avant le 03 septembre dernier délai**

## **Le Club de l'Amitié**

*Vous propose*

**Samedi 14 septembre 2019**



### **Son exposition**

***A la Salle des Fêtes***

***De 10h00 à 12h00***



### **Concours de Cartes**

***A la Salle des Fêtes***

***Inscription à partir de 14h00—5 € 00***

***Toutes les mises seront redistribuées***

***Buvette et petite restauration sur place***

**Dimanche 15 septembre 2019**

### **Thé Dansant**

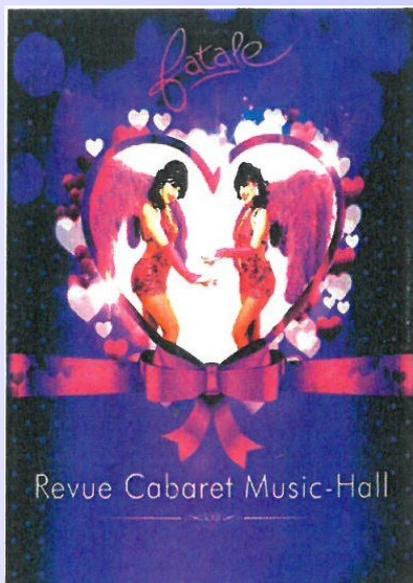
**A partir de 15h00**



# Jeudi 10 octobre 2019

## Après-midi dansant

*Revue Cabaret Music-Hall*



Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Municipalité organise un après-midi réservé aux personnes âgées de 60 ans et plus—**ENTREE GRATUITE**

*Une invitation vous sera adressée en septembre*

# Téléthon

*L'Amicale Laïque se mobilise de  
nouveau pour cette action*

## Samedi 16 et Dimanche 17 novembre 2019

*De nombreuses activités vous seront proposées*





## Ils ont vu le jour ...

**ABRAHAM Lila** née le 14 février 2018 à Béthune—de ABRAHAM Florian et POIRET Victoria  
**BECUWE VERRIEST Audéric** né le 20 mars 2018 à Divion—de BECUWE Mathieu et VERRIEST Aurélie  
**BOUCHART POULAIN Luna** née le 26 mars 2018 à Divion—de POULAIN Kéven et BOUCHART Adeline  
**GAWORSKI Léo** né le 07 mai 2018 à Béthune—de GAWORSKI Maxime et Aurélie  
**DOUTRIAUX ACHTE Thaïs** née le 31 juillet 2018 à Béthune—de DOUTRIAUX Stéphane et ACHTE Justine  
**BONNET WAGON Enzo** né le 20 août 2018 à Beuvry—de WAGON Arnaud et BONNET Sylvia  
**MANNECHEZ Simon** né le 21 septembre 2018 à Beuvry—de MANNECHEZ Florent et NOCQS Camille  
**RAIMOND Tom** né le 20 novembre 2018 à Béthune—de RAIMOND Pierre et BARBAUX Mathilde  
**MOURIER Inaïs** née le 11 janvier 2019 à Béthune—de MOURIER Kévin et FICHET Catherine  
**SUEUR Martin** né le 17 mars 2019 à Beuvry—de SUEUR Bruno et LEROUX Hélène  
**FENART William** né le 05 avril 2019 à Divion—de FENART Rémy et KRZEWINA Sabrina  
**CAMUS Simon** né le 24 avril 2019 à Béthune—de CAMUS Marc-Michel et FORYCKI Aline

## Ils se sont dit Oui ...

**VANDENABEELE Florian et BALZANO Olivia**—mariés le 11 août 2018  
**DESTEIRDT Alexis et BOURDON Pauline**—mariés le 08 septembre 2018  
**GALLET Thomas et CENSE Faustine**—mariés le 08 septembre 2018  
**BOULENGER Benjamin et GRUTTADURIA Céline** —mariés le 04 mai 2019  
**DAZIN Maxime et CHARLES Louise**—mariés le 04 mai 2019  
**BRASME Romain et PLE Maïté**—mariés le 08 juin 2019  
**DELPOUVE Olivier et KOLODZIEJSKI Aurélie**—mariés le 08 juin 2019  
**CARLIER Laurent et CUCHEVAL Virginie**—mariés le 15 juin 2019



## Ils nous ont quittés...

**SERGEANT Michel** décédé le 07 février 2018 à Labeuvrière  
**LEDUC Jean-François** décédé le 02 février 2018 à Bruay-La-Buissière  
**BEAUVAIL Philippe** décédé le 10 février 2018 à Bruay-La-Buissière  
**CHARLES Denis** décédé le 05 mars 2018 à Divion  
**BEIGNIER Dominique** décédé le 30 mars 2018 à Lille  
**BAUDENS Jean-Pierre** décédé le 06 avril 2018 à Labeuvrière  
**UBERQUOI Patrick** décédé le 27 mars 2018 à Bruay-La-Buissière  
**SAUDEMONT veuve MALLET Marie-Thérèse** décédée le 16 avril 2019 à Bruay-La-Buissière  
**HANNEDOUCHE Emilien** décédé le 19 juin 2018 à Labeuvrière  
**ROPITAL Thierry** décédé le 15 juillet 2018 à Lapugnoy  
**PENEL Bernard** décédé le 14 août 2018 à Bruay-La-Buissière  
**DERODE veuve BONNEL Marie-Thérèse** décédée le 03 septembre 2018 à Labeuvrière  
**BOURDON Rémi** décédé le 30 octobre 2018 à Lillers  
**PEINTE Paul** décédé le 02 novembre à Beuvry  
**CARON veuve DUQUESNE Denise** décédée le 28 décembre 2018 à Beuvry  
**FEJDA Michel** décédé le 26 décembre 2018 à Beuvry  
**VINCENT Henri** décédé le 31 décembre 2018 à Beuvry  
**BREVIERE Paul** décédé le 27 décembre 2018 à Bruay-La-Buissière  
**LUGOWSKI veuve GOMOLLA Janine** décédée le 02 janvier 2019 à Béthune  
**MESPREUVE Guillaume** décédé le 28 janvier 2019 à Labeuvrière  
**DELEHAYE Serge** décédé le 10 mai 2019 à Beuvry  
**DEKERF Bruno** décédé le 1er juin 2019 à Labeuvrière  
**DHUIN Jean-Claude** décédé le 27 mai 2019 à Saint-Venant



# CALENDRIER DES FETES

## 2ème SEMESTRE 2019

- 04 août**—MERCHE AUX PUCES *organisé par l'Amicale Laïque*
- 07 septembre**—CONCOURS DE PETANQUE *organisé par l'Amicale Laïque*
- 08 septembre**—PIQUE NIQUE *organisé par la Municipalité*
- 14-15 septembre**—EXPOSITION/CONCOURS DE CARTE/THE DANSANT *Organisé par le Club de l'Amitié*
- 05 octobre**—SOIREE MOULES/FRITES *Organisée par l'ESL*
- 10 octobre**—APRES-MIDI DANSANT SEMAINE BLEUE *Organisé par la Municipalité*
- 12 octobre**—REPAS DANSANT *organisé par l'APE*
- 25 octobre**—DON DU SANG De 15h00 à 19h00
- 03 novembre**—BANQUET *organisé par les Médailleurs du Travail*
- 11 novembre**—THE DANSANT *Organisé par les Anciens Combattants*
- 16-17 novembre**—TELETHON *Organisé par l'Amicale Laïque*
- 24 novembre**—FETE DE SAINTE CECILE *organisée par l'Harmonie Municipale*
- 07 décembre**—ARBRE DE NOEL DE LA COMMUNE
- 14 décembre**—ARBRE DE NOEL *Organisé par les Supporters de l'E.S.L*
- 31 décembre**—REVEILLON DE ST SYLVESTRE *organisé par l'E.S.L*



## 1er SEMESTRE 2020

- 03 janvier**—VŒUX DU MAIRE
- 11 et 12 janvier**—BROCANTE et BOURSE des COLLECTIONS *organisées par l'Amicale Laïque*
- 19 janvier**—THE DANSANT *organisé par l'USEP et les Médailleurs*
- 08 février**—SOIREE POKER *organisée par l'ESL*
- 23 février**—REPAS DANSANT *organisé par les Amis de Labeuvrière*
- 07 mars**—REPAS DES AINES *organisé par la Municipalité*
- 15 mars**—REPAS DANSANT *organisé par l'AJL*
- 21 et 22 mars**—EXPOSITION de PIGEONS ET REPAS *organisés par l'Hirondelle*
- 28 mars**—SOIREE DANSANTE *organisée par l'APE*
- 04 et 05 avril**—VIDE GRENIER *organisé par les Lapinous Voyageurs*
- 10 avril**—DON DU SANG
- 12 avril**—BANQUET DE PAQUES *organisé par le Club de l'Amitié*
- 18 avril**—REPAS DANSANT *organisé par les Supporters de l'ESL*
- 1er mai**—FETE DU TRAVAIL
- 03 mai**—FETE DE LA DELEGATION *organisée par l'Harmonie Municipale*
- 08 mai**—REPAS *organisé par les Anciens Combattants*
- 17 mai**—SALON VINTAGE *organisé par l'Amicale Laïque*
- 23-24 mai**—FOIRE COMMERCIALE et ARTISANALE
- 13 juin**—GALA de DANSES *organisé par Love Dance*